

par le révérendissime Regnaud, archevêque de Lyon, du consentement du chappitre de Saint-Jean, de la maison Elemosinaire, située près le pont du Rosne, et enjoint à messieurs du dit chapitre de veiller au maintien et conserver la dite libéralité aux pauvres. »

Gaspard Thorel, docteur en droit, avocat au siège présidial de Lyon et au Parlement de Dombes, l'un des recteurs et administrateurs de l'hôpital, parle ainsi à la page 14 de l'ouvrage précité de 1636 (1) : « Au pied du dit pont, dans cette ville est la chapelle dédiée au Saint-Esprit dépendant de cet Hostel-Dieu et qui s'appelait l'Aumosnerie... C'estoit là où se bailloit l'aumosne et se retiroient les pauvres passants et pelerins nécessaires. »

Dans l'édition de 1646 (2), Mathieu Gaillat, avocat en Parlement et au siège présidial, aussi l'un des recteurs et administrateurs de l'hôpital, répète, à la page 5, ce qu'a dit Gaspard Thorel et ajoute à la page 6 : « Le trésor de cet Hôtel-Dieu ne craint point la main du larron ni la rouille; il consiste en de grandes indulgences concédées par les papes. Urbain III, tenant la place de saint Pierre en l'année 1185, par diverses bulles, mit cette maison et les biens qui en dépendaient sous la protection du Saint-Siège... Innocent IV, en l'année 1243, confirma

---

(1) Voici le titre exact de ce livre : *Forme de gouvernement économique du grand Hostel-Dieu de Nostre-Dame de Pitié du pont du Rhosne de la ville de Lyon.* — A Lyon, de l'imprimerie de Jean-Aymé Candy, 1636, in-8°.

(2) *La forme de la direction et économie du Grand Hostel-Dieu de Nostre-Dame de Pitié du pont du Rhosne de la ville de Lyon.* A Lyon, par Jean Jullieron, imprimeur ordinaire du roy et de la dite ville, MDCXLVI. in-4°.